

# Fonctionnement de la fonctionnalité « commander » de l'application Save Eat

Save Eat, en plus de proposer des recettes personnalisées au contenu de la cuisine des utilisateurs et en fonction des dates de péremption, propose de réaliser des listes de courses avec les produits manquants pour réaliser les recettes souhaitées. A partir de ses listes de courses l'utilisateur peut alors commander les ingrédients en passant par la plateforme « Fly Menu » qui est un service d'intermédiation permettant de transcrire les ingrédients d'une liste de courses de l'application Save Eat en un produit associé à une marque, un poids et un prix provenant d'un distributeur clairement identifié.

## 1) Description de la fonctionnalité « commander » de l'application Save Eat

### 1.1 Descriptif du service

Save Eat est **une application mobile** qui permet aux utilisateurs de scanner des produits alimentaires afin de proposer des recettes qui permettent de les consommer avant leur date de péremption. L'application Save Eat offre aussi la possibilité de créer des listes de courses avec les ingrédients manquants pour cuisiner une recette puis de commander ces ingrédients.

Le processus de commande des ingrédients s'effectue via un service d'intermédiation accessible par la plateforme Fly Menu proposée par la société Elphilog.

Le service proposé par la plateforme Fly Menu est le suivant : il convertit les ingrédients d'une liste de courses (associés à leur poids) en une liste de produits (associés à un poids, une marque et un prix). Pour ce faire, Fly Menu est en partenariat avec différents distributeurs lui donnant accès à l'ensemble des informations nécessaires sur les produits. Attention : Fly Menu est **un intermédiaire** entre l'application mobile Save Eat et le distributeur. Les informations relatives à la livraison et au paiement sont gérées par le distributeur.

### 1.2 Prix du service d'intermédiation

Pour intégrer sa plateforme Fly Menu sur l'application Save Eat, la société Elphilog s'engage à reverser à Save Eat un pourcentage de son chiffre d'affaire sur les ventes réalisées via l'application Save Eat.

### 1.3 Processus de commande, information de livraison et de paiement

Elphilog propose un service d'intermédiation entre l'application Save Eat et ses distributeurs partenaires. Toutes les informations finales sur les commandes, les informations liées à la livraison et le paiement s'effectuent sur les plateformes respectives des distributeurs partenaires (exemples : site ou application Franprix, Toupargel ...).

### 1.4 Droit de rétractation

Save Eat n'étant pas partie aux contrats de vente conclus entre les distributeurs et leurs clients, ces derniers doivent contacter le distributeur via leur espace client pour faire valoir leurs droits, en application de la réglementation française.

### 1.5 Modalités de règlement des litiges

L'application Save Eat n'étant pas impliquée dans la négociation et dans l'exécution des contrats conclus entre un distributeur et son client final, elle n'est donc pas tenue d'intervenir dans les litiges éventuels entre le vendeur et son client. Toutefois, dans l'intérêt de la défense des visiteurs de son site et son image de marque, Save Eat se réserve le droit d'intervenir pour la résolution de tout litige et le distributeur s'engage à respecter la solution qui aura été trouvée par l'intervention de Save Eat.

## **2) Référencement et dé-référencement des services d'intermédiations**

### **2.1 Critères de référencement**

Pour proposer ces services d'intermédiation à l'application Save Eat la plateforme doit :

- appartenir à une société inscrite auprès des organismes de son pays ;
- avoir signé un contrat définissant en détails les conditions de partenariat avec Save Eat ;
- avoir lu et accepté les conditions générales d'utilisation de l'application Save Eat ;
- répondre aux obligations légales concernant la vente de produits alimentaires en France ;
- proposer un service de qualité et être ouvert à la discuter afin d'améliorer continuellement le service proposé sur l'application Save Eat ;
- proposer un service d'intermédiation pour la fonctionnalité de livraison en France métropolitaine

Attention : le service d'intermédiation peut proposer tous les produits alimentaires pourvu notamment :

- qu'ils respectent la réglementation en vigueur et les droits tiers,
- qu'ils ne soient pas discriminatoire ou incitant à la violence ou la haine raciale, religieuse ou éthique ;
- qu'ils ne représentent pas un danger pour la santé, la sécurité ou l'environnement ;
- qu'ils ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs ;
- qu'ils ne s'agisse pas de bien volés ;
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

### **2.2 Critères de dé-référencement**

Les services d'intermédiation d'une société seront interrompus dès la fin du contrat entre l'application Save Eat et le service d'intermédiation ou dès qu'un tiers notifie un contenu manifestement illicite provenant d'un service d'intermédiation ou d'un distributeur.